



**Amicale  
Pêche & Loisirs  
Wolfisheim**

# **PROGRAMME 2021**

## **1) Travaux :**

Une journée de travaux d'entretien, d'élagage des arbres et de nettoyage des berges des étangs est prévue le samedi 20 Février 2021 à partir de 8h et toute la journée. Se munir de matériel (scie, tronçonneuse, etc.....).

## **2) Manifestations :**

- 1) Grand vide-grenier le dimanche 24 Octobre 2021 à partir de 8h30, Complexe Sportif et Culturel - Rue du Stade - WOLFISHEIM
- 2) Pêche le Dimanche 13 juin 2021 de 2 x 4 heures de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30
- 3) Pêche le Samedi 11 Septembre 2021 de 2 x 4 heures de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30

## **3) Distribution carte de pêche :**

La distribution des cartes de membre pour les anciens membres 2020) aura lieu au chalet des pêcheurs 7, rue des Etangs à Wolfisheim le samedi 20 février 2021 et le samedi 20 mars 2021 de 14 h à 16 h.

Le prix de la carte de membre pour 2020 est de 50 € pour les adultes, 30 € pour le conjoint et de 30 € pour les enfants âgés de 10 ans à 16 ans.

Le dépôt des dossiers de candidature pour les nouveaux membres est ouvert à partir du Samedi 10 Avril 2021. Il convient de prendre contact avec le trésorier HAENSEL Didier - 06 14 16 62 89.

Pour les enfants des membres ayant moins de 10 ans, la pêche est autorisée et gratuite avec une seule canne. Ils doivent obligatoirement être accompagnés par le parent détenteur de la carte de membre.

Les cartes journalières "invité" (**une seule personne par jour**) sont disponibles à partir du samedi 29 mai 2021 au dimanche 26 septembre 2021 au prix de 10 € la journée de pêche. Présence obligatoire du membre invitant pendant l'action de pêche. Les inscriptions sont à faire sur le site de l'Amicale.

## **4) Alevinage des étangs :**

Un alevinage de 100 kg de grosses truites (2,5 kg à 4 kg) a été effectué en octobre 2020 dans l'étang n° 1.

170 kg de gardons, 50 kg carpes ,50 kg de tanches et 50 kg de carassins à l'étang n° 1.

150 kg de gardons, 320 kg carpes, 50 kg de tanches et 50 kg de carassins à l'étang n° 2.

120 kg de gardons, 50 kg carpes à l'étang n° 3.

25 kg de brochetons, 22 kg de petites sandres et 75 kg de perches ont été alevinés sur l'ensemble des 3 étangs.

## **5) Pêche des enfants :**

Pêche des enfants de Wolfisheim, d'Oberschaeffolsheim et d'Eckbolsheim sera organisée cette année par l'APPMA Eckbolsheim et aura lieu à l'étang Tordu le samedi 15 mai 2021 à partir de 14 h avec une immersion de 300 kg de truites (pêche gratuite réservée aux enfants de 5 ans à 16 ans des trois communes).

## **6) Ouverture des étangs :**

Les étangs seront ouverts les samedis, les dimanches et les jours fériés (sauf fermetures spécifiques par étangs).

| Horaires de pêche : | Avril et Mai 2021    | ⇒ de 6 h à 21 h   | Octobre 2021  | ⇒ de 7 h30 à 18h00 |
|---------------------|----------------------|-------------------|---------------|--------------------|
| Année 2021          | Juin et Juillet 2021 | ⇒ de 6 h à 22 h   | Novembre 2021 | ⇒ de 8 h à 16 h30  |
|                     | Août 2021            | ⇒ de 6 h à 20 h30 | Décembre 2021 | ⇒ de 8 h30 à 16 h  |
|                     | Septembre 2021       | ⇒ de 7 h30 à 19 h | Janvier 2022  | ⇒ de 8 h30 à 16 h  |

L'accès aux étangs est autorisé une ½ heure avant l'horaire d'ouverture.

Le portillon situé devant le chalet sera ouvert en permanence le samedi, les dimanches et les jours fériés permettant ainsi l'accès à l'étang n° 1 si le grand portail devait être fermé.

Il est formellement proscrit de faire du bruit le matin avant l'ouverture de l'étang n° 1 afin de préserver la quiétude des riverains habitant à proximité de cet étang.

***La sonnerie de l'Eglise Protestante de Wolfisheim est à prendre en compte pour l'heure de début et de fin de pêche.***

### **1) Etang n° 1 :**

Ouverture le dimanche 18 avril 2021 à 8 h (avec un alevinage de truites).

Pêche gratuite pour les membres sur présentation de la carte de pêche 2021 et participation de 15 € pour les non membres, possibilité de se restaurer à midi.

Ouverture générale le samedi 24 Avril 2021 à 6 h.

**L'étang n° 1 est fermé le dimanche 13 juin 2021 et le samedi 11 Septembre 2021 (pêche 2x4 heures).**

### **2) Etang n° 2 :**

Ouverture générale le samedi 1er mai 2021 à 6 h

Ouverture du lundi 31 Mai 2021 au dimanche 26 septembre 2021 toute la semaine **sauf du Lundi 26 juillet au Jeudi 29 juillet 2021 de 9 h à 17 h pêche interdite** (utilisation de l'étang par la Fédération).

Pêche de nuit non-stop du samedi 03/07 au dimanche 04/07, du samedi 17/07 au dimanche 18/07, du samedi 07/08 au dimanche 08/08 et du samedi 21/08 au dimanche 22/08, voir le règlement, les inscriptions et les conditions de participation des membres et non membres sur le site de l'Amicale.

### **3) Etang n° 3 :**

Ouverture générale le samedi 1er mai 2021 à 6 h

Ouverture du lundi 31 Mai 2021 au dimanche 26 septembre 2021 toute la semaine.

Pêche de nuit non-stop du samedi 03/07 au dimanche 04/07, du samedi 17/07 au dimanche 18/07, du samedi 07/08 au dimanche 08/08 et du samedi 21/08 au dimanche 22/08, voir le règlement, les inscriptions et les conditions de participation des membres et non membres sur le site de l'Amicale.

**Pour les 3 étangs n° 1 n° 2 et n° 3, l'utilisation de tout leurre artificiel est interdite jusqu'au 01 octobre 2020 et l'ouverture du carnassier est le samedi 02 octobre 2021.**

**Attention uniquement ouverture de l'étang n° 2 et n° 3 en semaine pour la période du 31/05 au 26/09. L'accès en véhicule à l'étang n° 3 se fera exclusivement le long de berges de l'étang n° 2 par la rue des Prés. La circulation sur les prés est formellement interdite et proscrite.**

Fermeture générale des étangs le dimanche 30 janvier 2022.

### **7) Règles de pêche :**

La pêche est autorisée aux trois étangs avec deux cannes, avec ou sans moulinet. Les cannes doivent obligatoirement être à portée de main. La pêche dans deux étangs à la fois est interdite.

Toute personne quittant l'enceinte des étangs devra retirer ses cannes de l'eau.

La pêche à la mouche est autorisée aux trois étangs partir du lundi 31 Mai 2021.

Toutes les esches et amores naturelles sont autorisées, à l'exception de celles qui entraîneraient une pollution des eaux. Pour la pêche d'ouverture à l'étang n° 1 et la pêche à la truite, une seule canne est autorisée avec ou sans moulinet. La pêche dans le fossé d'alimentation de l'étang n° 3 est interdite.

Les carpes et les tanches non conservées devront obligatoirement être remises à l'eau de manière délicate et dans les plus brefs délais après leur capture.

Après la capture d'un silure dans les étangs de l'Amicale, la remise à l'eau dans un des étangs de la Westermatt est formellement interdite et proscrite.

La pêche aux carnassiers est autorisée avec deux cannes pour la pêche aux vifs, avec une seule canne pour la pêche aux poissons morts maniés ou aux leurres artificiels.

**Rappel : Est uniquement autorisé le prélèvement de 2 poissons toutes espèces confondues, à savoir, grosses truites, carpes, tanches, brochets et sandres par jour et par pêcheur.**

**La taille légale est fixée par le comité à 60 cm pour le brochet et 60 cm pour le sandre.**

Seuls les poissons qui sont emmenés pourront être conservés dans une bourriche.

Le contenu de celle-ci devra obligatoirement être présenté en cas de contrôle du garde-pêche ou d'un membre du comité.

### **7) Gardiennage :**

Il y a obligation à chaque membre de signaler immédiatement toutes infractions constatées au garde-pêche ou à un membre du comité le cas échéant. **Garde-pêche : Christian FISCHER ☎ 06.89.18.29.08**

**Le comité de direction se réserve le droit de modifier les dates, les horaires en fonction d'éventuelles manifestations non programmées à ce jour**

**Assemblée Générale pour l'exercice 2021 - dimanche 6 février 2022 à 10 h  
Chalet des Pêcheurs 7, rue des Etangs à Wolfisheim**

**Infos complémentaires sur <http://www.amicale-peche-loisirs-wolfisheim.fr>**